Image not found or type unknown

Promesse d'embauche : se rétracter sans conséquences

Par **Dubois Martin**, le **22/11/2016** à **01:37**

Bonsoir à tous !

Après une journée riche en émotions, je me permets de vous soumettre un "problème de riches" un peu tordu.

J'ai accepté ce matin une promesse d'embauche chez XXX (par email) et j'ai passé cet après-midi un super premier entretien chez YYY pour un poste plus intéressant et plus haut gradé (en gros, responsable des ventes chez X et directeur chez Y).

J'ai bien sur dit à YYY qu'un concurrent venait de me faire une offre mais j'ai aussi dit que je n'avais rien signé, et que je devais leur répondre cette semaine.

D'après vous, si YYY me fait une promesse d'embauche dans les prochains jours, puis-je me rétracter sans conséquences et indemnités auprès de XXX ?

J'ajoute que je n'ai toujours pas eu le temps de poser ma démission !

En espérant que tout soit clair je vous remercie d'avance pour vos réponses !!

M

Par **P.M.**, le **22/11/2016** à **08:44**

Bonjour,
Donc, déjà vous ne pouvez vous engager pour avant le terme du préavis de démission...
Vous dîtes d'un côté que vous avez accepté une promesse d'embauche et d'un autre que vous n'avez rien signé...
Si vous aviez à vous rétracter, il faudrait le faire le plus tôt possible pour que l'employeur ne puisse pas invoquer un préjudice et vous réclamer des dommages-intérêts...

Par **Dubois Martin**, le **22/11/2016** à **12:14**

Bonjour pmtedforum !

Et merci pour votre réponse !

Histoire d'être certain de bien tout comprendre, vous me confirmez qu'il sera difficile pour XXX de me demander des dommages-intérêts vu que je n'ai confirmé qu'hier et que je n'ai pas encore de date de départ. Est-ce bien ça ?

Par ailleurs, quel serait le process si je devais me rétracter ? Une négociation à l'amiable par téléphone ou un courrier recommandé ? En cas de négo difficile, dois-je selon vous menacer XXX de démissionner dès mon arrivée chez eux - en affirmant bien sur que cela ferait perdre du temps à tout le monde et que je ne veux pas en venir là ?

Enfin, oui, j'ai un peu transformé la vérité en cachant à YYY que j'avais accepté une proposition. Mais je ne voulais pas que ma candidature soit occultée par un problème juridique. J'ai donc préféré leur imposer une simple contrainte de temps. J'espère qu'il n'y aura pas de problème...

Qu'en pensez-vous ?

Merci encore !
Martin

Par **P.M.**, le **22/11/2016** à **13:41**

Je ne savais pas précisément quand vous avez accepté la promesse d'embauche mais c'est vous qui définissez la date de départ de l'employeur actuel en fonction de celle du dépôt de votre démission et du préavis à effectuer à partir du lendemain...
Je ne vois déjà pas l'utilité de proférer des menaces ni ce que vous pourriez négocier mais seul un mail ou une lettre recommandée avec AR laissent des preuves, vous pourriez tout au plus indiquer que vous préférez agir de bonne foi plutôt que de rompre la période d'essai dès son début, s'il en est prévue une, de toute façon, si vous vous rétractez rapidement, je ne vois pas quel problème cela pourrait poser...
En général, vous n'imposez pas grand chose à un recruteur mais pouvez simplement émettre des souhaits notamment concernant le délai de réponse à votre candidature...

Par **Visiteur**, le **22/11/2016** à **15:30**

Bonjour,
pour un futur directeur des ventes, vouloir commencer une négo par des menaces..? Etant moi même dans le domaine des achats, je trouve cela douteux... D'expérience une négo qui démarre comme ça; tourne court !

Par **Dubois Martin**, le **22/11/2016** à **17:08**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Merci pmtedforum pour ces explications précises et pragmatiques !

Et merci Grenouille pour votre remarque. Je suis bien d'accord ! Et je ne veux absolument pas commencer par des menaces. J'essaye simplement d'estimer quels genre d'arguments utiliser, notamment en fin de négo, au cas où celle-ci se passerait mal.

Du coup, je pense simplement les prévenir par téléphone en mode sympa et désolé puis par lettre recommandée avec AR si besoin.

Comme cette situation est complexe, je pense que je vais me faire accompagner par un avocat... même si je n'ai aucune idée du coût que cela représente.

Mais on est d'accord, les motifs et le bref délai de ma rétractation sont de nature à faciliter cette procédure et éviter toute conséquence financière, non ?

Merci en tout cas à vous deux pour vos précieux conseils !

M

Par **P.M.**, le **22/11/2016** à **17:17**

Mais il n'y a pas lieu d'envisager le pire et à ce niveau de prendre un avocat...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés